



No de résolution



NIL MAGNUM SINE LABORE

## L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au centre communautaire, ajournée jusqu'au 11 avril 2019 à partir du point 1.3, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères  
Nathalie Ayotte  
Nicole Martel  
Chantal Brien

Messieurs les conseillers  
Pierre-Étienne Thériault  
Marc-André Desjardins  
Michel Gagnon  
Fernand Gendron

Membre absent  
François Moreau

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier adjoint par intérim sont également présents.

ET IL EST 19 H 30

Le maire, monsieur Sébastien Nadeau souhaite la bienvenue aux citoyens.

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

---

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour,

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 avril 2019 avec dispense de lecture, en ajoutant les points 1.2 Déclaration d'état d'urgence et 1.3 Ajournement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1.2 DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

---

CONSIDÉRANT que l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable;

2019-04-0140



No de résolution

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 43 de cette loi le maire a déclaré un état d'urgence local initial en date du 8 avril 2019 pour une période de 24 heures, comme le conseil ne pouvait se réunir en temps utile;

CONSIDÉRANT les multiples pannes d'électricité qui affectent toujours plusieurs secteurs de la ville de L'Assomption depuis de nombreuses heures suite à une tempête de verglas, représentant une menace pour la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que la Ville de L'Assomption ne peut réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable, les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0141

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

De déclarer l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire de la ville de L'Assomption pour une période de 5 jours en raison des multiples pannes d'électricité qui affectent plusieurs secteurs de la ville depuis de nombreuses heures suite à une tempête de verglas ;

De désigner Serge Geoffrion, directeur général, et Michel Doré, directeur du Service de sécurité incendie, afin qu'ils soient chacun habilités à exercer les pouvoirs suivants :

1. contrôler l'accès aux voies de circulation et au territoire de la ville de L'Assomption ou les soumettre à des règles particulières;
2. accorder, pour le temps jugé nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Ville;
3. ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire de la ville concerné ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillage ainsi qu'à leur sécurité;
4. requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5. réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du chapitre IV ou du chapitre VI de la Loi sur la sécurité civile;
6. faire les dépenses et conclure les contrats jugés nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1.3 AJOURNEMENT

---

CONSIDÉRANT l'état d'urgence qui a été déclaré;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0142

**Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon**

**Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins**



No de résolution

Et résolu,

D'ajourner la présente séance jusqu'au jeudi 11 avril 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise de la séance le 11 avril 2019 à 19 h 30 suite à l'ajournement.

1.4 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019 –  
ADOPTION

---

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été transmise à chacun des membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0143

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.5 DÉPÔT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

---

Le greffier adjoint par intérim dépose aux archives les rapports et documents tels que soumis à tous les membres du conseil et joints à la présente pour en faire partie intégrante.

2019-04-0144

- Liste de la correspondance reçue en date du 5 avril 2019
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019
- Rapports budgétaires au 31 mars 2019 – complet et sommaire
- Déclaration initiale d'état d'urgence locale du 8 avril 2019

1.6 FUSION DE L'OMH DE L'ASSOMPTION ET L'OMH LANAUDIÈRE SUD –  
APPUI

---

CONSIDÉRANT que les cibles de fusion en matière de gestion des unités de logement exigées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et que l'Office municipal d'habitation de L'Assomption (OMH) doit fusionner avec un autre office municipal d'habitation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'OMH de L'Assomption a rencontré les dirigeants de l'OMH Lanaudière Sud pour procéder à une entente de fusion;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0145

**Il est proposé par la conseillère Chantal Brien**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,



No de résolution

D'appuyer le processus de fusion entre l'OMH de L'Assomption et l'OMH Lanaudière Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.7 MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2019 –  
NOMINATION

---

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

2019-04-0146

**Il est proposé par la conseillère Nicole Martel**

**Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

Et résolu,

De nommer le conseiller Michel Gagnon maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2019, ou jusqu'à son remplacement par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.8 TRÉSORIER ADJOINT, GREFFIER PAR INTÉRIM ET GREFFIER  
ADJOINT – NOMINATION

---

CONSIDÉRANT les articles 96 et 106 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-0426 procédant à l'adoption de la nouvelle structure administrative de la Ville et à la nomination d'une trésorière et chef de division trésorerie et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un trésorier adjoint pour pourvoir aux besoins et aux obligations en cas d'absence;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de greffier et la vacance temporaire du poste de greffière adjointe au sein de la Ville et dont les remplacements sont assurés par le greffier adjoint par intérim;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la nomination d'un greffier par intérim jusqu'à ce que le poste de greffier soit comblé, ainsi qu'à la nomination d'un greffier adjoint, une fois que le poste de greffier aura été pourvu, pour voir aux besoins et aux obligations en cas d'absence;

2019-04-0147

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

De nommer Serge Geoffrion, directeur général, à titre de trésorier adjoint afin de pourvoir aux besoins et aux obligations en cas d'absence de la trésorière;

De nommer Serge Geoffrion, directeur général, à titre de greffier par intérim, jusqu'au moment où le poste de greffier sera comblé, à partir duquel moment il deviendra greffier adjoint, le tout afin de voir aux obligations et aux besoins en cas d'absence du greffier;

D'entériner la nomination de Sophie Laurin à titre de trésorière et chef de division trésorerie en date du 27 septembre 2018 conformément à la nouvelle structure administrative déposée et adoptée par la résolution 2018-09-0426;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

2.1 RÈGLEMENT 300-28-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 300-2015 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION TEL QU'AMENDÉ SOIT :

- Modifier la grille applicable à la zone P2-14
- Modifier la note (305) de la grille C1-02

- ADOPTION DU RÈGLEMENT

---

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement à la séance du 12 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0148

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'adopter le règlement 300-28-2019 amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption tel qu'amendé, soit :

- Modifier la grille applicable à la zone P2-14
- Modifier la note (305) de la grille C1-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 RÈGLEMENT 157-2-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 157-2008 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE NETTOYAGE ET LA VIDANGE DES ÉTANGS DES BOUES AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DE LA RÉSERVE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

---

Le maire mentionne l'objet du règlement ainsi que les dépenses avec leurs modes de financement et les modifications apportées depuis le dépôt du projet.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 mars 2019 par la conseillère Nicole Martel;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0149

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Et résolu,

D'adopter le règlement 157-2-2019 amendant le règlement 157-2008 concernant la création d'une réserve financière pour le nettoyage et la vidange des étangs des boues afin de modifier le montant de la réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 RÈGLEMENT 096-1-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 096-2004 AFIN DE PROCÉDER AU RETRAIT DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT

---

Le maire mentionne l'objet du règlement ainsi que les dépenses avec leurs modes de financement et les modifications apportées depuis le dépôt du projet.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 mars 2019 par le conseiller Fernand Gendron;



No de résolution

**2019-04-0150**

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

D'adopter le règlement 096-1-2019 amendant le règlement d'emprunt 096-2004 afin de procéder au retrait de la Ville de L'Assomption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 RÈGLEMENT 248-1-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 248-2018 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS AFIN DE MODIFIER LE LIEU D’AFFICHAGE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

---

Le maire mentionne l'objet du règlement ainsi que les dépenses avec leurs modes de financement et les modifications apportées depuis le dépôt du projet

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 mars 2019 par le conseiller François Moreau;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2019-04-0151**

**Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon**

**Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins**

Et résolu,

D'adopter le règlement 248-1-2019 amendant le règlement 248-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics afin de modifier le lieu d'affichage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5 RÈGLEMENT 252-1-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 252-2018 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION RELATIVEMENT AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT

---

Le maire mentionne l'objet du règlement ainsi que les dépenses avec leurs modes de financement et les modifications apportées depuis le dépôt du projet

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 mars 2019 par le conseiller Marc-André Desjardins;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2019-04-0152**

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

Et résolu,

D'adopter le règlement 252-1-2019 amendant le règlement 252-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption relativement aux projets particuliers de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

2.6 RÈGLEMENT 256-2019 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME ET SAINT-IGNACE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

---

Le maire mentionne l'objet du règlement ainsi que les dépenses avec leurs modes de financement et les modifications apportées depuis le dépôt du projet

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 mars 2019 par le conseiller Francois Moreau;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0153

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'adopter le règlement 256-2019 décrétant la fermeture d'une partie des rues Notre-Dame et Saint-Ignace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.7 RÈGLEMENT 257-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT – ADOPTION DU RÈGLEMENT

---

Le maire mentionne l'objet du règlement ainsi que les dépenses avec leurs modes de financement et les modifications apportées depuis le dépôt du projet

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 mars 2019 par la conseillère Nathalie Ayotte;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0154

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'adopter le règlement 257-2019 décrétant un emprunt de 2 400 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.8 RÈGLEMENT 224-5-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 224-2015 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES AFIN DE DÉSIGNER UN RESPONSABLE DU PROCESSUS DE PLAINE POUR LES APPELS D'OFFRES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

---

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Ayotte à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 224-2015 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires afin de désigner un responsable du processus de plaintes pour les appels d'offres.

2019-04-0155

Le projet de règlement est déposé séance tenante.



No de résolution

2.9 PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN DU GOLF – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

---

CONSIDÉRANT que Les Services EXP inc., ont été mandatés pour effectuer la conception de la piste cyclable du chemin du Golf;

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être présentée au MELCC;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0156

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

Et résolu,

D'autoriser Les Services EXP inc. à présenter et déposer la demande d'autorisation au MELCC;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 679 \$ à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour couvrir les frais relatifs à l'analyse de la demande;

La Ville de L'Assomption s'engage, une fois les travaux parachevés, à déposer au MELCC une attestation signée par l'ingénieur-conseil quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée;

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt 253-2018;

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.10 TRAVAUX DE FAUCHAGE AUX ABORDS DE CHEMINS, RUES, RANGS ET ROUTES – PROLONGATION DE CONTRAT

---

CONSIDÉRANT que le contrat des travaux de fauchage aux abords de chemins, rues, rangs et routes sur le territoire de la ville sera échu au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir de l'option de prolongation, comme prévu à l'article 2.03 du contrat VLA-AOP-TEC-201704-TFAU;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0157

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

D'autoriser le renouvellement du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre 2019, à la firme Les entreprises Daniel et fils inc. pour un montant forfaitaire de 48 191,77 \$, taxes incluses, pour des travaux de fauchage aux abords de chemins, rues, rangs et routes sur le territoire de la ville, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOP-TEC-201704-TFAU;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;





No de résolution

D'autoriser une dépense de 48 191,77 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-320-00-458 | fauchage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.11 ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROLONGATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public sur le territoire de la ville sera échu au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir de l'option de prolongation, comme prévu à l'article 2.03 du contrat VLA-AOI-201802-EREP;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0158

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'autoriser le renouvellement du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, à la firme J.N.A. Leblanc électrique inc. pour un montant forfaitaire de 33 079,35 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public sur le territoire de la ville, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-201802-EREP;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 33 079,35 \$ (montant net);

D'imputer la dépense aux postes budgétaires suivants :

02-340-00-522 | entretien et réparation éclairage  
02-340-00-529 | travaux rechargeables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.12 FOURNITURE DE SIGNALISATION ROUTIÈRE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour l'achat de fourniture de signalisation routière que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
<b>9030-5814 Québec inc. (Spectralite)</b>	<b>20 268,71 \$</b>
Martech	21 331,13 \$
Fusion signalisation	non soumissionné
Signel	non soumissionné

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0159

**Il est proposé par la conseillère Nicole Martel**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,



No de résolution

D'octroyer le contrat à 9030-5814 Québec inc. (Spectralite) pour un montant forfaitaire de 20 268,71 \$, taxes incluses, pour l'achat de fourniture de signalisation routière, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-TEC-2019-SIGN;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 20 268,71 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-355-00-600 | fournitures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.13 DOMAINE MARTEL - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE ET L'ENTRETIEN DU CHEMIN SAINT-JEAN ET SERVICES DES LOISIRS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE - ACCEPTATION DU TAUX POUR LE MAINTIEN DES SERVICES

---

CONSIDÉRANT que selon l'entente intermunicipale pour des services municipaux pour les citoyens du domaine Martel signée le 3 septembre 2003, l'article 3 stipule que le coût pour les services municipaux faisant partie de l'entente est fixé par la municipalité de Sainte-Marie-Salomé, annuellement;

CONSIDÉRANT la résolution R 248-2018 de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé fixant les taux pour les services municipaux des citoyens du domaine Martel situé sur le territoire de la ville de L'Assomption;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0160

**Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le taux fixé par la municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour le maintien des services pour les citoyens du domaine Martel, et ce, pour l'exercice financier 2019 représentant une somme approximative de 10 550 \$ (plus taxes);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-450-00-446 | enlèvement des ordures - contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.14 ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FMQ) – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la FQM a adopté une politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupement d'achats comme c'est le cas en espèce;

CONSIDÉRANT que dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption souhaite bénéficier des termes et conditions du contrat intervenu entre la FQM et Énergère inc.;

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de L'Assomption pour que cette dernière puisse adhérer au contrat;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0161

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par le conseiller Fernand Gendron**

Et résolu,

D'autoriser la Ville de L'Assomption à participer à l'appel d'offres lancé par la FQM et à bénéficier des termes et conditions découlant du contrat et, à cette fin, y adhère;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente avec la FQM pour la réalisation de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévue à l'appel d'offres;

D'autoriser le directeur de Services techniques et le directeur général, ou toute personne désignée par ce dernier, à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.15 ENTENTE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – RELEVÉ HYDRIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT que la région métropolitaine a subi d'importantes inondations lors de la crue historique du printemps 2017 et que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de L'Assomption souhaitent mettre en place des moyens efficaces d'informer la population en temps opportun lors de futures crues afin d'améliorer le degré de résilience de son territoire;

CONSIDÉRANT que la CMM souhaite installer une station limnimétrique sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0162

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,



No de résolution

D'autoriser le maire Sébastien Nadeau à signer le protocole d'entente avec la CMM en vue de l'installation d'une station limnimétrique au poste de pompage de l'usine de filtration de l'eau sise au 450, boulevard de l'Ange-Gardien, sur les rives de la rivière L'Assomption, sur le lot numéro 2 893 135 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de L'Assomption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.16 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LA SALLE D'INTERROGATOIRE DU SERVICE DE POLICE – AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRE

---

CONSIDÉRANT que les équipements de la salle d'interrogatoire du Service de police sont défectueux et que les équipements doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que l'article 8.3.3 de la politique d'approvisionnement rend obligatoire l'autorisation du conseil pour lancer un appel d'offres de plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par la conseillère Nicole Martel**

**Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

Et résolu,

D'autoriser le responsable de l'approvisionnement à lancer un appel d'offre pour l'acquisition d'équipement pour la salle d'interrogatoire du Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.17 TONTE DE GAZON ET RAMASSAGE DE FEUILLES – PROLONGATION DE CONTRAT

---

CONSIDÉRANT que le contrat des travaux de tonte de gazon et de ramassage de feuilles sur le territoire de la ville sera échu au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir de l'option de prolongation, comme prévu à l'article 2.03 du contrat VLA-AOP-TEC-201703-TGRF;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par la conseillère Nicole Martel**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'autoriser le renouvellement du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre 2019 à la firme Les entreprises Roy S.E.N.C. pour un montant forfaitaire de 95 154,05 \$, taxes incluses, pour des travaux de tonte de gazon et de ramassage de feuilles sur le territoire de la ville, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOP-TEC-201703-TGRF;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 95 154,05 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire suivant :

02-745-30-458 | coupe de gazon

2019-04-0163

2019-04-0164



No de résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.18 RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES – LOTS 2 891 899, 2 891 990, 2 892 453 ET 2 892 455 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Ville désire aménager une place publique au centre-ville;

CONSIDÉRANT les discussions avec la succession de Raymond St-Amour et des propriétaires du 214 et 214 A, rue Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis à la Ville de L'Assomption en vertu de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur l'expropriation;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0165

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'autoriser l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots 2 891 899, 2 891 990, 2 892 453 et 2 892 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption;

De mandater M<sup>e</sup> Suzanne Dubé, avocate, pour l'imposition de l'avis de réserve;

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt 258-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.19 TRAVAUX ARBORICOLES – ÉMONDAGE, ABATTAGE ET ESSOUCHAGE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des travaux arboricoles (émondage, abattage et essouchage) que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)	71 916,86 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0166

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins**

Et résolu,

D'octroyer le contrat à Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.) pour un montant forfaitaire de 71 916,86 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles (émondage, abattage et essouchage), le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-TEC-201903-TARB;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 71 916,86 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-320-00-721 | émondage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

## 2.20 LOCATION DE DEUX BALAIS ASPIRATEURS ET D'UN CAMION-CITERNE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour la location de deux balais aspirateurs et d'un camion-citerne que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	
	Lot 1 Balais aspirateur	Lot 2 Camion-citerne
<b>Routenet</b>	<b>28 973,70 \$</b>	----
<b>Excavation Daniel Latour inc.</b>	33 802,65 \$	<b>35 182,35 \$</b>

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0167

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'octroyer le contrat pour le lot 1 à Routenet pour un montant forfaitaire de 28 973,70 \$, taxes incluses, pour la location de deux balais aspirateurs et le contrat pour le lot 2 à Excavation Daniel Latour inc pour un montant forfaitaire de 35 182,35 \$, pour la location d'un camion-citerne, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA AOI TEC-201903-TARB;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-355-00-600 | fournitures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.21 ACQUISITION D'ANALYSEURS DE VITESSE ET D'AFFICHEURS PÉDAGOGIQUES FIXES ET MOBILES – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition d'analyseurs de vitesse et d'afficheurs pédagogiques fixes et mobiles que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	
	Lot 1 Analyseur	Lot 2 Afficheur
<b>Trafic innovation inc.</b>	<b>7 680,33 \$</b>	<b>56 512,51 \$</b>
Signalisation Kalitec inc.	---	non conforme

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0168

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'octroyer le contrat à Trafic innovation inc. pour un montant forfaitaire total de 64 192,84 \$, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 concernant l'acquisition d'analyseurs de vitesse et d'afficheurs pédagogiques fixes et mobiles, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-TEC-201903-TARB;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;



No de résolution

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-355-00-600 | fournitures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.22 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN DU GOLF – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des travaux de construction de la piste cyclable sur le chemin du Golf que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix Option C Projet Complet (taxes incluses)
BLR Excavation	1 269 657,85 \$
Pavage JD inc.	1 311 520,97 \$
Construction Moka inc.	1 420 708,13 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0169

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'octroyer le contrat conformément à l'option C pour le projet complet à BLR Excavation pour un montant forfaitaire de 1 269 657,85 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de la piste cyclable sur le chemin du Golf, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOP-TEC-201903-TCPCCG;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 1 159 367 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt 253-2018 (poste budgétaire 22-302-00-721);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.23 L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACQUISITION DE DIVERS CARBURANTS EN VRAC – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a confirmé l'octroi des contrats, pour la région de Lanaudière (14) pour la fourniture et la livraison des différents carburants en vrac;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0170

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'autoriser une dépense de 449 726,26 \$ auprès de la firme Pétroles Parkland qui a obtenu le contrat de fourniture et la livraison des différents carburants en vrac pour une durée de deux ans suite à l'appel d'offre de l'UMQ;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'imputer la dépense aux postes budgétaires des différents services selon la répartition des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

## 2.24 AUTORISATION DE LANCER LES APPELS D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX

---

CONSIDÉRANT la demande de différents services pour l'acquisition de biens, services et travaux, il y aurait lieu de lancer des appels d'offres pour permettre au responsable de l'approvisionnement de solliciter le marché pour répondre aux besoins et exigences opérationnelles de ces services;

CONSIDÉRANT que l'article 8.3.3 de la politique d'approvisionnement rend obligatoire l'autorisation du conseil pour lancer un appel d'offres de plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0171

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'autoriser le responsable de l'approvisionnement à lancer des appels d'offres pour la réalisation des travaux suivants :

- Services professionnels pour la réfection des ponceaux
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Remorque de cuisine de rue
- Services professionnels pour la réfection de pavage via le programme PAV pour les tronçons chemin du Roy, des Commissaires et rang de la Presqu'île;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.25 ENTENTES DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET QUITTANCE – PROGRAMME DE DÉPART VOLONTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption doit revoir sa structure administrative;

CONSIDÉRANT qu'un programme de départ volontaire a été offert aux employés cols bleus et blancs de la Ville de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que les employés numéros 26, 211 et 220 ont adhéré au programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption et lesdits employés se sont entendus afin de régler toutes les modalités relatives à la terminaison de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0172

**Il est proposé par la conseillère Chantal Brien**

**Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins**

Et résolu,

D'approuver les ententes de règlement, transaction et quittance à intervenir avec les employés numéros 26, 211 et 220 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires;

D'autoriser le transfert budgétaire des sommes suffisantes, prévues aux ententes, pour couvrir les dépenses à partir du poste budgétaire 02-190-00-999 | dépenses imprévues;





No de résolution

D'imputer la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 02-134-00-141
- 02-140-00-141
- 02-210-00-141
- 02-610-00-141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.26 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉAMÉNAGEMENT DES ACCÈS DU PONT BAILLEUL – DEMANDE DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION DES TRAVAUX

---

CONSIDÉRANT que la route 341 constitue une voie majeure de circulation dans l'axe Nord-Sud pour le territoire de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que le carrefour créé par la route 341, le rang du Bas-de-L'Assomption Sud et le pont de Bailleul a été identifié comme une zone conflictuelle du réseau routier au sein de notre schéma d'aménagement et de développement révisé de 3<sup>e</sup> génération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption réalisera au printemps 2019 des travaux de remplacement d'aqueduc et de réfection de pavage dans le secteur du pont Bailleul;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit des travaux de réfection du pont Bailleul au cours de l'été 2019 qui entraîneront une fermeture partielle de celui-ci durant certaines périodes et ainsi que des travaux de pavage sur la montée de Saint-Sulpice entre le rang du Bas-de-L'Assomption Sud et l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que les travaux auront un impact majeur sur la circulation de la ville de L'Assomption ainsi que sur les municipalités voisines;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0173

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Et résolu,

De demander au ministère des Transports de réviser sa planification des travaux prévus au cours de l'été 2019, dans le dossier de réaménagement des accès du pont Bailleul, afin de mettre en place des solutions durables;

Que la présente résolution soit acheminée au Premier ministre et député de L'Assomption, M. François Legault, au ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Pierre Fitzgibbon, et à la députée de Repentigny, M<sup>me</sup> Lise Lavallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.27 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES ET LE SERVICE DE POLICE POUR LA MISE EN APPLICATION DU PROJET SEXTO – APPROBATION DU PROTOCOLE ET ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

---



No de résolution

CONSIDÉRANT la hausse marquée par le nombre de cas signalés d'autoexploitation juvénile et qu'il est essentiel d'adopter des mesures efficaces, rapides et coordonnées par une approche concertée entre le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le Service de police de L'Assomption/St-Sulpice;

CONSIDÉRANT que plusieurs organisations policières collaborent et participent au Projet Sexto et que le Directeur des poursuites criminelles et pénales a transmis un projet d'entente à tous les services de police à cet effet dans le but d'établir le partenariat et les actions requises de chaque partie;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0174

**Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

D'approuver le protocole et d'entériner la signature par le directeur adjoint du Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.28 ENTENTE AVEC LE CENTRE D'EXPERTISE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN INNOVATION SOCIALE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION – PROJET MUSÉE DE L'ÉDUCATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption a amorcé, en 2019, la mise sur pied du Musée national de l'éducation à partir du projet de l'Université du Québec à Montréal en 2005;

CONSIDÉRANT que le Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a pour mission de soutenir l'émergence et la croissance des entreprises collectives et des organisations;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0175

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

Et résolu,

D'autoriser la signature de l'entente avec le Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption pour un service d'accompagnement dans le projet Musée national d'éducation;

D'autoriser une dépense de 13 650 \$;

D'autoriser le directeur général à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

D'autoriser un transfert de crédits budgétaires afin de financer la dépense comme suit :

- Source des fonds | 02-190-00-999 | imprévus
- Utilisation des fonds | 02-775-04-419 | musée de l'éducation
- Montant du transfert | 13 650 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

### 3.1 REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS AU 5 AVRIL 2019 ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ADOPTION ET RATIFICATION

---

Le greffier adjoint par intérim dépose au conseil municipal le registre des chèques émis en date du 5 avril 2019 et le registre des transferts budgétaires.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2019-04-0176**

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par le conseiller Fernand Gendron**

Et résolu,

D'accepter et de ratifier le dépôt des registres suivants :

- Le registre des chèques émis d'une somme de 1 991 796,22 \$ au 5 avril 2019;
- Le registre des transferts budgétaires d'une somme de 3 455 470 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2 RAPPORT DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2018 – ACTIVITÉS ÉLECTORALES - DÉPÔT

---

**2019-04-0177**

Le greffier adjoint dépose au conseil municipal le rapport du trésorier pour l'année 2018 concernant les activités électorales.

### 3.3 DEMANDE DE SUBVENTION À LA SNQ – FÊTE NATIONALE 2019 – AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT le programme de soutien pour les célébrations locales de la Fête nationale du Québec du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption est admissible pour une subvention maximale de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2019-04-0178**

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

D'autoriser la coordonnatrice culture et communautaire du Service de la qualité de vie à présenter une demande de subvention auprès du Mouvement des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.4 DEMANDE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE POUR L'ÉTÉ 2019 – AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière offre un programme de soutien financier pour l'accompagnement en loisirs;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption est admissible pour une subvention pour l'embauche d'accompagnateurs pour enfants à besoins particuliers inscrits au camp de jour de l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0179

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Et résolu,

D'autoriser la coordonnatrice culture et communautaire du Service de la qualité de vie à présenter une demande de subvention auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.5 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT – AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT que suite au départ du directeur général adjoint, il y a lieu de faire annuler la carte de crédit de la Ville émise à son nom et d'en faire émettre une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0180

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

D'autoriser l'émission d'une nouvelle carte de crédit Affaires Visa Desjardins pour les fins de l'administration municipale de la Ville de L'Assomption au nom de Sophie Laurin, trésorière et chef de division trésorerie, et que cette nouvelle carte possède les mêmes conditions et limites de crédit que celle qui était détenue par l'ex directeur général adjoint.

D'autoriser l'annulation de l'ancienne carte de crédit émise au nom de l'ex directeur général adjoint et de permettre à la trésorière et chef de division trésorerie de faire toute chose et de remplir toute demande afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.6 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE GESTION DES ACQUIS MUNICIPAUX – AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT la réglementation québécoise qui oblige les municipalités à réaliser une étude de vulnérabilité de leur source d'approvisionnement en eau potable d'ici avril 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption a donné un mandat à la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption pour l'acquisition de connaissances par la mesure des risques sur les aires de protection et sur la vulnérabilité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption désire avoir une meilleure connaissance de la qualité microbiologique de son eau brute et souhaite bénéficier du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;



No de résolution

2019-04-0181

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par le conseiller Fernand Gendron**

Et résolu,

D'autoriser le directeur du Service de l'hygiène du milieu à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

Que la Ville de L'Assomption s'engage à effectuer les activités proposées au Programme et qu'elle consacre 15 000 \$ de son budget courant au financement des coûts associés à ce projet qui totalise 65 000 \$;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-412-00-411 | services scientifiques et de génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ACCÈS POUR CANOTS À LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION DANS LE SECTEUR DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA – CERTIFICAT DE PAIEMENT N<sup>o</sup> 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT

---

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n<sup>o</sup> 2 relatif aux travaux de construction d'un accès pour canots à la rivière de L'Assomption dans le secteur de Saint-Gérard-Majella;

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés à la satisfaction des professionnels et du personnel de la Ville au dossier;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins**

Et résolu,

D'autoriser le paiement du certificat de paiement no 2 au montant de 49 518,12 \$, taxes incluses, à 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour des travaux de construction d'un accès pour canots à la rivière L'Assomption dans le secteur de Saint-Gérard-Majella;

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

Que la somme requise soit imputée au règlement 241-2017;

Que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission, par l'entrepreneur, des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'ils garantissent le maître d'œuvre contre toute réclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 ACHAT D'UNE BENNE CHAUFFANTE SUR REMORQUE –  
AUTORISATION

---

2019-04-0182



No de résolution

CONSIDÉRANT que les Services techniques souhaitent faire l'acquisition d'une benne chauffante sur remorque de marque STEPP MEG 3.0 de l'année 2014 pour des travaux de rapiéçage manuel du pavage;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2019-04-0183**

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'acquérir une benne chauffante sur remorque de marque STEPP MEG 3.0 de l'année 2014 au coût de 20 695,50 \$, taxes incluses, auprès de l'entrepreneur Construction Moka inc.;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une affectation du fonds de roulement du même montant et son amortissement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ÉPANDAGE ET FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE – ACHAT REGROUPE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption a adhéré à l'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la fourniture d'abat-poussière de chlorure de calcium par sa résolution 2018-01-0025;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a procédé à l'appel d'offre pour l'année 2019 et que le fournisseur-adjudicataire est l'entreprise Somavrac C.C.;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2019-04-0184**

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'autoriser une dépense approximative de 20 867,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière auprès de Somavrac C.C., adjudicataire du contrat suite à l'appel d'offres de l'UMQ, selon la quantité estimée de 60 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 % pour l'année 2019, au taux unitaire incluant le transport et l'épandage de 0,3025 \$/L;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis AP-2019, jusqu'à concurrence des crédits disponibles dans les enveloppes budgétaires annuelles disponibles;

D'imputer cette somme au poste budgétaire suivant : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE ET DÉMISSION PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉPÔT

---

**2019-04-0185**

Le greffier adjoint par intérim soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-2015, ce qui suit :



No de résolution

- Embauche journalier-appariteur temporaire
- Embauche journaliers-opérateurs temporaires
- Embauche policiers temporaires

## 5.2 CERTIFICATION OSER-JEUNES – AUTORISATION DE RENOUELEMENT ET DE PAIEMENT

---

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif, Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE), travaille à renforcer la concertation régionale autour de la question de l'éducation;

CONSIDÉRANT que cet organisme encourage l'appui des divers milieux en faveur de la réussite scolaire du plus grand nombre de jeunes et d'apprenants;

CONSIDÉRANT que le programme OSER JEUNES créé par le CREVALE, vise la certification pour les entreprises qui favorisent la conciliation travail-étude;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption adhère au programme depuis 2008 et qu'elle est certifiée « Or », constituant la plus haute certification du programme, depuis 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la certification.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0186

**Il est proposé par la conseillère Nicole Martel**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'autoriser le renouvellement de la certification OSER JEUNES de la Ville de L'Assomption auprès de l'organisme Comité régional pour la valorisation de l'éducation pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

D'imputer la dépense de 300 \$ au poste budgétaire 02-160-00-340 | avis et publication

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.3 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – NOMINATION

---

CONSIDÉRANT le poste d'inspecteur en bâtiment laissé vacant depuis le 8 mars dernier;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche dûment complété par la division de l'aménagement urbain et la division des ressources humaines afin de combler ledit poste;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0187

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'autoriser l'embauche de Sandrine Marsolais au poste d'inspecteur en bâtiments à l'essai à la division de l'aménagement urbain du Service de la qualité de vie à partir de ce jour;



No de résolution

Que le salaire et les avantages soient ceux prévus à la convention collective des employés cols bleus et blancs SFCP, section locale 4667;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-610-00-141 | rémunération régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE – QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 859 – AUTORISATION DE SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption doit revoir sa structure administrative;

CONSIDÉRANT que cette restructuration entraîne l'abolition de certains postes de gestion;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption et l'employé numéro 859 se sont entendus afin de régler de façon définitive toutes les modalités relatives à l'emploi et à la terminaison de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins**

Et résolu,

D'approuver l'acte de quittance à intervenir avec l'employé numéro 859 et d'autoriser le directeur général à le signer;

D'autoriser la division des ressources humaines à faire toute chose et à signer tout document requis afin de donner effet à ce qui précède;

D'autoriser le transfert budgétaire des sommes suffisantes prévues à l'acte de quittance pour couvrir les dépenses à partir du poste budgétaire 02-190-00-999 | dépenses imprévues;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-134-00-141 | Rem. reg. employés plein temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 DIVISION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – CRÉATION ET RECRUTEMENT DU POSTE D'AGENT DE SUPPORT – AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption détient un contrat de services professionnels en soutien informatique avec la firme Trilogie conseil inc. dont le contrat se termine le 11 juillet prochain;

CONSIDÉRANT les besoins de la division des technologies de l'information afin de poursuivre son offre de soutien informatique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un poste syndiqué d'agent de support et de débiter un processus à cette fin;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

2019-04-0188

2019-04-0189





No de résolution

D'approuver la création d'un poste syndiqué d'agent de support à la division des technologies de l'information et d'autoriser le début d'un processus à cette fin;

D'autoriser le transfert budgétaire d'une somme de 22 320 \$ pour couvrir les dépenses à partir du poste budgétaire 02-136-00-414 | Entretien et service professionnel;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-136-00-141 | Rémunération régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 DIFFÉRENTES DEMANDES EN REGARD DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du règlement 156-2008 et ses amendements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation et la demande de permis de construction touchant le règlement de zonage 300-2015 et ses amendements présentées par divers requérants;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019 pour chacun des dossiers ci-dessous mentionnés;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0190

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal statue sur les demandes suivantes :

**417, rue de la Seugne – Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée**

Refuser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale par l'ajout d'un garage attaché considérant que les dimensions proposées (volumétrie, hauteur et largeur) sont disproportionnées par rapport à la section existante de la résidence.

Toutefois, la division de l'aménagement urbain informera le demandeur quant aux possibilités de réviser le projet d'agrandissement à savoir, d'harmoniser la volumétrie et les dimensions avec la porte du garage existante ou de construire un garage détaché en cour arrière.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019 portant le n° CCU2019-0018.

**200, montée de Saint-Sulpice – Construction d'un bâtiment commercial**

Accepter la construction d'un bâtiment commercial, le tout tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et à la condition suivante :

- Que le concept d'affichage soit présenté à une séance ultérieure du Comité consultatif d'urbanisme et autorisé par le conseil municipal avant l'émission de tout certificat d'autorisation en ce sens.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019 portant le n° CCU2019-0019.



No de résolution

### **57-59, rue Pierrot Est - Construction d'une habitation trifamiliale jumelée**

Accepter la construction d'une habitation trifamiliale jumelée de deux étages, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et à la condition suivante :

- Que la conduite pluviale existante sur le terrain soit déplacée à l'extérieur de la zone de construction et qu'une servitude notariée soit fournie en ce sens en faveur de la Ville de L'Assomption.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019 portant le n° CCU2019-0020.

### **59, rue Pelletier - Construction d'une habitation unifamiliale isolée**

Accepter la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- Que les dimensions de la fenêtre centrale en façade du bâtiment soient modifiées de façon à reproduire la hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée et s'aligner avec la fenêtre du sous-sol pour ce qui est sa largeur;
- Que le plan du projet d'implantation de l'arpenteur soit déposé et corrigé afin de respecter un dégagement minimal de 2 mètres entre la maison projetée et le garage détaché existant.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019 portant le n° CCU2019-0021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le maire demande aux personnes présentes s'il y a des objections quant à la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la demande présentée par les propriétaires du 180, rue Arboit et du 465, chemin du Golf;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de la présente demande a été publié le 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT que tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019 pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-04-0191

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



No de résolution

Que le conseil municipal statue sur la demande suivante :

**465, chemin du Golf – superficie d'un garage détaché**

D'accepter la demande de dérogation mineure qui consiste à :

Autoriser un garage détaché ayant une superficie de 77,33 mètres carrés, soit une superficie équivalente à 98,8 % de la superficie du bâtiment principal, alors que la superficie maximale prescrite par le règlement relatif au zonage 300-2015 est de 75 % du bâtiment principal, autorisant ainsi une dérogation de 23,8 %.

Tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par Mélanie Chaurette, arpenteuse-géomètre, dossier 1377-0012, minute 20135, daté du 6 mars 2019.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 20 mars 2019 portant le n° CCU2019-0022.

**180, rue Arboit – Aménagement d'un quai de chargement en façade**

D'accepter la demande de dérogation mineure qui consiste à :

Autoriser l'aménagement de deux quais de chargement et déchargement en cour avant d'un bâtiment industriel alors que les quais de chargement et de déchargement ne sont autorisés qu'en cour latérale ou arrière par le règlement 300-2015 relatif au zonage aux conditions suivantes :

- Que l'aménagement de l'ensemble du stationnement et des aménagements extérieurs soit réalisé dans un délai d'un an;
- Que le quai de chargement existant en façade de même que la porte de service soient démantelés dans un délai d'un an, et ce, tel qu'illustré sur le plan d'architecte réalisé par André Léonard, daté du 16-10-2017, numéro de dossier 092017.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 20 mars 2019 portant le n° CCU2019-0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.3 DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE – 1296 À 1300 A, BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN NORD – AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE H1-81**

---

La demande consiste à modifier le règlement 300-2015 relatif au zonage afin de régulariser la situation des usages commerciaux existants en droits acquis et d'ajouter un certain nombre d'usages commerciaux.

CONSIDÉRANT que le requérant désire régulariser la situation des usages existants et ajouter un nombre d'usages commerciaux autorisés dans la zone afin de faciliter la location de ses espaces commerciaux existants;

CONSIDÉRANT que les usages existants sur le site sont majoritairement de nature commerciale et présentement en droits acquis;

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion et les secteurs résidentiels adjacents;

CONSIDÉRANT les dimensions du site et les aménagements existants;

CONSIDÉRANT les enjeux liés au redéveloppement du site et l'augmentation des nuisances dans le cas où un zonage commercial serait autorisé (agrandissement, démolition et reconstruction, augmentation du nombre de local, augmentation de l'achalandage, etc.);



No de résolution

2019-04-0192

CONSIDÉRANT qu'aucun projet de type commercial spécifique n'est présenté.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

De refuser la demande de modification au règlement 300-2015 relatif au zonage.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 20 mars 2019 portant le n° CCU2019-0024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 RETIRÉ

---

11.1 SUBVENTIONS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES

---

CONSIDÉRANT les demandes de subvention et d'aide financière formulées au conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

2019-04-0193

**Il est proposé par la conseillère Nicole Martel**

**Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

Et résolu,

D'autoriser le versement de la somme suivante à l'organisme ci-dessous à titre de contribution pour ses activités de financement :

- 1 000 \$ à l'organisme L'Assomption en transition pour l'événement Festival de l'environnement qui se tiendra le 4 mai 2019

La contribution financière est imputée au poste budgétaire n° 02-110-00-970 | subvention à des organismes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 REPRÉSENTATIONS DIVERSES

---

CONSIDÉRANT les demandes émises par des membres du conseil municipal concernant la participation à divers événements;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

2019-04-0194

**Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'autoriser les participations suivantes :

- Achat 2 billets au coût de 150 \$ chacun pour la participation au banquet découverte de la Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption qui se tiendra le 3 mai 2019
- Achat de 10 billets au coût de 75 \$ chacun pour la participation au souper de la préfète qui se tiendra le 16 avril 2019



No de résolution

Que le maire et les conseillers soient autorisés à réclamer, sur présentation de pièces justificatives, le remboursement des frais de déplacement (poste budgétaire n° 02-11-00-310 | frais de déplacement et représentation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

**2019-04-0195**

Une période de questions est offerte au public.

Les personnes présentes dans la salle ont entretenu le conseil sur différents sujets.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

**2019-04-0196**

**Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 20 h 28

Sébastien Nadeau  
Maire

Jean-Michel Frédéric  
Greffier adjoint par intérim et avocat